

DEPARTEMENT DE L' AISNE

COMMUNE DE MAIZY

# Plan Local d'Urbanisme

Document graphique n°4.2C

ARRIVÉ  
le 30 JUL. 2012  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Plan de zonage  
"Hautes Rives"

Echelle : 1 / 2000e

"Vu pour être annexé à la délibération du

6 juillet 2012

approuvant le Plan Local d'Urbanisme"

Cachet de la Mairie et  
Signature du Maire :



GEOGRAM sarl

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS  
Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80  
bureau.etudes@geogram.fr

Les zones urbaines sont des zones urbanisées dans lesquelles les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation permettent d'admettre immédiatement des constructions. On peut distinguer sur le territoire de Maizy, les zones urbaines suivantes :

- La zone UB : zone d'habitat de caractère récent,
- La zone UZ : zone réservée aux activités économiques.

Les zones à urbaniser sont des zones à caractère naturel, non desservies par les réseaux et destinées à accueillir l'urbanisation future. Il convient de distinguer :

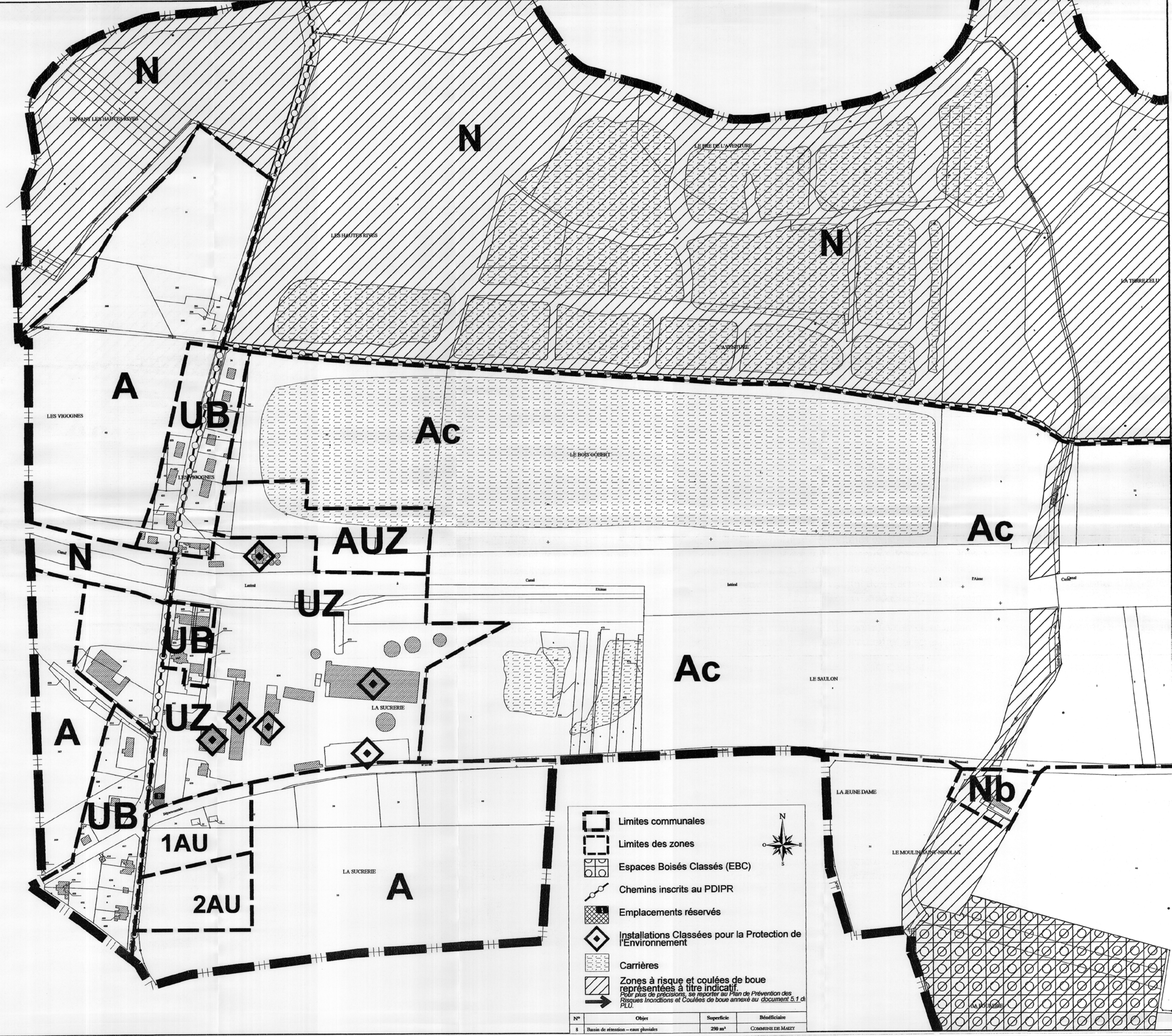
- La zone 1AU d'extension de l'habitat,
- La zone 2AU, zone à urbaniser à vocation principale d'habitat sous réserve d'une mise à niveau des réseaux et d'une procédure de modification du PLU,
- La zone AUZ prévue pour le développement des activités.

La zone A est destinée à assurer la pérennité de l'activité agricole. Seules les constructions en rapport avec les activités agricoles et les équipements publics y sont autorisées.

Le secteur Ac est destiné au développement des carrières.

La zone N correspond aux secteurs équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, soit de leur caractère d'espaces naturels.

Le secteur Nb concerne les habitations isolées.



**Legend:**

- Limites communales
- Limites des zones
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Chemins inscrits au PDIPR
- Emplacements réservés
- Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
- Carrières
- Zones à risque et coulées de boue représentées à titre indicatif. Pour plus de précisions, se reporter au Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de boue annexé au document 5.1 du PLU.

N°	Objet	Superficie	Bénéficiaire
8	Bassin de rétention - eaux pluviales	290 m²	COMMUNE DE MAIZY